

09 JUI 2021

Monsieur le Maire
Mairie
12 Place Henri Bossane
26 260 CLERIEUX

Rovaltain, le 07 juin 2021

Nos réf : LB/ JF - NC – 30

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à notre syndicat le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Clérieux pour recueillir son avis et nous vous en remercions.

Au vu des orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain et après l'analyse de la commission réunie le 28 mai dernier, notre bureau syndical a examiné le 4 juin dernier votre projet de modification de PLU.

Après en avoir délibéré, notre bureau syndical a émis un avis favorable comme indiqué dans la délibération ci-jointe.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au syndicat mixte le dossier de la modification approuvée (en format numérique).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Lionel BRARD

Président

PJ : Délibération du bureau syndical du 04 juin 2021



DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le **4 juin 2021 à 8H30** se sont réunis à Bourg-lès-Valence les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Etaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Michel MIZZI.

Date de convocation : 26 mai 2021 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 14 - Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification n°3 de Clérieux

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°20-31 du 15 septembre 2020 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Clérieux transmis par la commune au Syndicat le 26 avril 2021,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 28 mai 2021,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres présents soit 14 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet modification n°3 du PLU de la commune de Clérieux

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD

Président